



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION

SOCIETE D'EXPLOITATION DES REMONTEES MECANQUES D'AVORIAZ (SERMA)

Société par actions simplifiées au capital de 16 500 000,00 €. Immatriculée au RCS de Thonon les Bains sous le numéro 389 022 419. N° TVA intracommunautaire : FR 323 890 22 419.

Siège social situé 98 Place Jean Vuarnet – 74110 Avoriaz . N° tel : 04 50 74 02 15.

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès de ALLIANZ I.A.R.D – 1 Cours Michelet – CS 30051 – 92076 LA DEFENSE Cedex, par l'intermédiaire de notre courtier d'assurance l'agence Olivier BLANC, 10 avenue d'Evian 74200 THONON LES BAINS.

Numéro d'immatriculation ORIAS : 08040000

Exploitant le domaine skiable d'Avoriaz, ci-après dénommée «SERMA ou l'Exploitant ».

| PREAMBULE |

Un bivouac est un campement sommaire, temporaire et léger qui permet à une ou plusieurs personne(s) de passer la nuit dans un milieu sauvage. Sa durée est limitée et ses installations relativement sommaires.

Le Stash Bivouac peut être utilisé en autonomie aux conditions prévues dans les présentes conditions de vente et d'utilisation. Il peut également être inclus dans le cadre d'une prestation d'activité accompagnée et encadrée par un professionnel indépendant (accompagnateur en montagne, moniteur VTT, agence de voyages, agence événementielle ...)

| 1. PRESTATIONS |

La SERMA met à disposition du Client un bivouac aménagé situé en forêt à 1.700m d'altitude.

Les dates et horaires d'ouverture du Stash Bivouac sont disponibles sur le site www.skipass-avroiaz.com

Le Stash Bivouac est accessible à pied ou en VTT. Il est également desservi par une piste carrossable pour l'acheminement de la logistique du bivouac. Il est constitué de 3 plateformes aménagées, dont 1 double, avec au total 4 tentes et 3 tables de pique-nique.

Dans le cadre de cette prestation, la SERMA met à disposition du Client les éléments suivants :

Prestations communes

- Barbecue à gaz avec feu latéral pour réchauffer / cuisiner
- Toilettes sèches
- Accès toilettes et point d'eau dans le bâtiment de départ du télésiège de Proclou
- Extincteur
- Eclairage d'ambiance (lanternes suspendues et lanternes à poser)

Caractéristiques et équipements des tentes de bivouac

- Tente de bivouac de 4 mètres de diamètre pouvant accueillir 5 personnes
- 5 lits de camping ou matelas gonflables avec housses de protection jetables
- Nécessaire de nettoyage : balai + set pelle/balayette + sacs poubelle
- 2 bidons pour le stockage de l'eau nécessaire au bivouac

A noter : les garnitures de lits (oreillers, sacs de couchage et/ou draps) ainsi que l'ensemble du matériel et des fournitures nécessaires à la restauration ne sont pas fournis par la SERMA. Voir Article 5.

Services proposés

- Support logistique : outre l'aménagement du bivouac, la SERMA dédie une personne au support logistique de la zone. Celle-ci réalisera l'état des lieux d'entrée avec le Client et procédera à l'enlèvement des sacs poubelles en fin de séjour.
- Location de sacs de couchage et d'oreillers en option avec supplément.

| 2. CONDITIONS DE LOCATION |

Réservation

Le Stash Bivouac est une installation privée. Il ne peut être utilisé qu'avec l'accord express de la SERMA.

L'utilisation du bivouac fait l'objet d'une prestation spécifique nécessitant une réservation et engendrant une facturation. Les réservations s'effectuent via une plateforme de réservation accessible depuis le site www.skipass-avoriaz.com

Une réservation ne peut être considérée comme valide qu'après le règlement complet du prix de la prestation et le versement du dépôt de garantie.

En cas d'annulation par le Client moins de 24 heures avant la prestation, cette dernière sera intégralement due.

Il est rappelé que les enfants sont placés sous la seule responsabilité des adultes les représentants.

Etat des lieux

Le Client s'engage à laisser Le Stash Bivouac propre après son passage. Un nécessaire de nettoyage (balai, balayette, pelle et sacs poubelle) est mis à la disposition du Client pour le nettoyage du bivouac. Les déchets seront conditionnés par le Client dans les sacs poubelles prévus à cet effet et laissés sur la zone de restauration pour enlèvement par la SERMA. Des états des lieux d'entrée et de sortie seront réalisés par un salarié de la SERMA pour décrire l'état du bivouac et du matériel disponible à l'arrivée et au départ du Client.

Horaires

La location est soumise à des horaires précis : Heure d'arrivée impérative entre 15h00 et 17h00 / Heure de départ impérative avant 09h15 le lendemain.

Tarifs et modalités de règlement

Le tarif affiché sur le site de réservation correspond à la location d'une tente aménagée, et des prestations qui lui sont associées, pour une nuit et pour une occupation maximale de 5 personnes. Il est exprimé en € TTC et peut varier en fonction du taux de TVA en vigueur.

Le prix de la prestation est intégralement versé à la réservation. Le paiement s'effectue par carte bancaire sur le site de réservation ou par virement. L'absence de paiement entraînera l'annulation de la réservation.

Lors de la réservation, le Client remettra à la SERMA un dépôt de garantie d'un montant de 200€ (deux cents euros) destiné à couvrir les éventuels dommages et/ou dégradations du bivouac causés par le Client, ainsi que les pertes d'objets. Le dépôt de garantie sera restitué au Client dans un délai maximum d'un mois après son départ, déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations causés par le Client, ainsi que les pertes d'objets. Le dépôt de garantie pourra être constitué par carte bancaire, par chèque signé à l'ordre de la SERMA ou par espèces (merci de prévoir l'appoint).

| 3. ASSURANCE |

La SERMA est assurée en Responsabilité Civile pour l'activité proposée.

Le Client s'engage à être couvert par une assurance Responsabilité Civile valide couvrant les éventuels dégâts matériels et les dégâts causés à des tiers pendant l'utilisation du bivouac.

La SERMA décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation relevant de faits personnels. Le Client est seul responsable de ses effets personnels pendant la prestation.

| 4. ANNULATION ET REMBOURSEMENT |

Un remboursement en totalité du prix, ou un report de la prestation, sont prévus si les conditions météorologiques ne permettent pas un accueil des clients en toute sécurité. Ces conditions de sécurité sont à différencier des conditions de confort liées à la situation géographique du bivouac et pouvant affecter le confort du Client, sans pour autant remettre en cause sa sécurité personnelle.

| 5. INFORMATIONS PRATIQUES |

Restauration

La vaisselle et le matériel de cuisine (casseroles, ustensiles ...), ainsi que toute denrée alimentaire, ne sont pas fournis par la SERMA. Seul un barbecue à gaz et un réchaud à gaz sont mis à disposition pour un usage en libre-service partagé par l'ensemble des Clients du Stash Bivouac. Le Client doit apporter toutes les provisions et le matériel nécessaire à la préparation et à la consommation de ses repas, ainsi que ses boissons. Le stockage des denrées alimentaires peut se faire dans les malles métalliques (non réfrigérées) mises à disposition sur le bivouac.

Pour information, la ferme de Séraussaix, située à proximité vend ses productions (fromages, produits laitiers, charcuterie).

Hébergement

Chaque tente propose 5 couchages équipés de housses de protection jetables. Les garnitures de lits (sacs de couchage, oreillers ...) ne sont pas fournies mais des sacs de couchage peuvent être loués en option. Le Client doit apporter son équipement personnel. Attention : les nuits peuvent être froides en altitude, l'équipement et les vêtements du Client doivent être prévus en conséquence.

Toilettes et point d'eau

Des toilettes sèches sont installées sur le bivouac. Des toilettes et un point d'eau sont également accessibles aux alentours du bivouac dans le bâtiment situé au départ du télésiège du Proclou (voir plan détaillé ci-après).

Eclairage et électricité

Un éclairage d'ambiance de faible intensité, alimenté par l'énergie solaire est installé dans le camp. 2 lanternes de camping individuelles sont disponibles pour chaque table de pique-nique. Le Client doit prévoir des lampes supplémentaires à piles ou des lampes frontales. Attention : il n'y a pas d'électricité sur le bivouac, ni possibilité de rechargement des appareils électriques et électroniques.

Environnement

Le Stash Bivouac est situé en pleine nature. Le Client doit particulièrement veiller au respect de cet environnement. Aucun déchet, ni aucune trace de son passage ne doit être visible. Attention : **les feux de camp sont strictement interdits**. A son départ, le Client doit réunir ses déchets dans les sacs poubelle prévus à cet effet et les laisser sur le Stash Bivouac pour enlèvement par la SERMA.

Animaux domestiques

Les chiens et autres animaux domestiques ne sont pas autorisés sur le Stash Bivouac.

Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques sont particulières en montagne et peuvent changer rapidement. Les températures nocturnes peuvent également être très fraîches, même en plein été. Le Client est invité à se renseigner auprès d'un service de prévisions météorologiques avant son séjour, tel que Météo France <https://meteofrance.com/meteo-montagne/avoriaz/741911> ou Chamonix Météo https://chamonix-meteo.com/chamonix-montblanc/meteo/prevision/matin/previ_meteo_5_jours.php et de prévoir ses équipements personnels en conséquence. Aucun système de chauffage n'est proposé sur le Stash Bivouac.

Si les conditions météorologiques ne permettent pas un accueil des clients en toute sécurité, la SERMA se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation après en avoir informé préalablement le Client.

Autonomie

L'utilisation du bivouac se fait en totale autonomie. Aucune permanence, ni assistance ne seront assurées entre l'heure d'arrivée et l'heure de départ. Le Client sera pleinement responsable de sa sécurité et de son confort.

Accès et stationnement

Coordonnées GPS du Stash Bivouac : 46.196094, 6.753768

L'accès s'effectue par un chemin situé en aval de la ferme de Séraussaix. Ce chemin peut être carrossable si votre véhicule présente une hauteur suffisante. Il est interdit aux véhicules à moteur mais une tolérance est accordée à la circulation de véhicules pour acheminer le matériel nécessaire au bivouac. Ces véhicules doivent ensuite être stationnés sur la zone de parking gratuite située en face de la ferme de Séraussaix. Voir plan en annexe.

| 6. SECURITE - RESPONSABILITE |

La prestation de nuitée au Stash Bivouac est proposée en autonomie, sous la responsabilité du Client. Le Client est seul responsable de sa propre sécurité et de celles des autres clients. Il s'engage à respecter les règles de sécurité au Stash Bivouac. La SERMA se réserve le droit d'exclure tout client qui contreviendrait aux règles de sécurité. En outre, elle ne pourra pas être tenue responsable en cas de mauvaise utilisation des équipements fournis.

| 7. RECLAMATION |

Toute réclamation et pièces justificatives doivent être adressées à l'Exploitant via le formulaire en ligne disponible sur <https://avoriaz.requete-online.com/> dans un délai de deux (2) mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation.

A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'au minimum soixante (60) jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de cette déclaration écrite, le client a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités peuvent être obtenues en consultant son site internet : www.mtv.travel. L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat.

| 8. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL |

Un traitement de données personnelles du Client est effectué aux fins de la délivrance et la gestion des réservations. L'ensemble des informations demandées par l'exploitant lors de la réservation est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, la réservation ne pourra pas être effective. La durée de conservation des données collectées permettant d'établir la preuve du contrat de transport est de 5 ans à compter de la collecte.

Certaines données demandées visent à la constitution d'une base de données billetterie et à l'envoi au Client d'offres promotionnelles, de lettres d'information, et d'enquêtes de satisfaction. Ce traitement est basé sur le consentement du Client.

La sécurité et la confidentialité de ces données sont garanties par la SERMA. L'ensemble de ces données est destiné à la SERMA et à ses partenaires autorisés. Elles sont conservées pendant un délai de 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale entre le client et la SERMA.

Conformément à la réglementation applicable, les clients de la SERMA peuvent accéder à tous moments aux données les concernant ou bien demander leur effacement. Ils disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur leurs droits).

Pour exercer ces droits ils peuvent contacter la SERMA en charge de la protection des données par voie électronique rgpd@serma-avoriaz.com

Le client dispose enfin du droit d'adresser une réclamation auprès de la CNIL s'il estime que ces droits n'ont pas été respectés (les coordonnées de la CNIL sont disponibles sur son site Internet : www.cnil.fr).

| 9. TRAITEMENT DES LITIGES |

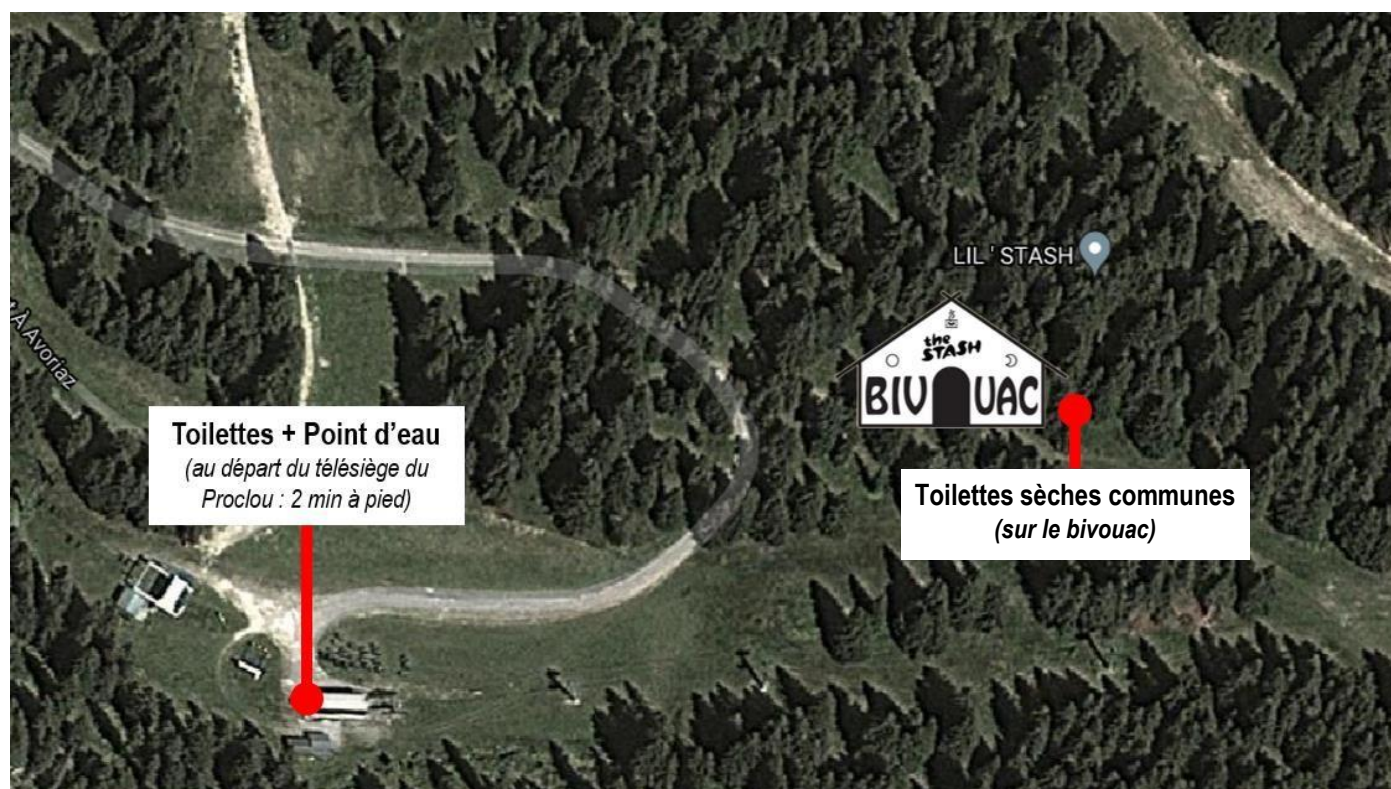
Ces présentes CGV sont établies en Français. Elles sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français. Dans le cas où les présentes conditions seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française est la seule à faire foi. En conséquence, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

En cas de différend survenant à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGV, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des litiges. A défaut de règlement amiable, le litige pourra être porté devant les tribunaux français, qui sont seuls compétents.

La réservation vaut pour acceptation pleine et entière de ces Conditions Générales de Vente, et de ses annexes. Celles-ci sont applicables à compter du dimanche 19 juillet 2026

| ANNEXES |

Localisation du Stash Bivouac



Tentes et tables de pique-nique



PLAN D'ACCES

